



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-07-110-DR/RH

Nomenclature : 4.1.7

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Votants : 33
Abstention : 0
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : 0

Fait à Tarnos,
 le 10 juillet 2020
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 13/07/2020*

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. MABILLET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

28 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votants : 33

32 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de procéder à la mise à jour réglementaire annuelle du tableau des effectifs 2020. Il précise que conformément à la réglementation, le tableau des effectifs est mis à jour régulièrement. Il doit également être joint en annexe du budget de la Commune.

Il rappelle que le tableau des effectifs au delà de son aspect réglementaire est un outil d'information et de gestion prévisionnelle important pour la Collectivité. Il permet de visualiser les postes budgétaires tout en distinguant les postes pourvus et les postes vacants. Il recense ainsi l'ensemble des postes de la collectivité par filière, cadre d'emplois et grade en précisant s'il s'agit d'emplois à temps complet ou non complet. L'obligation légale ne porte que sur les emplois titulaires et stagiaires.



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise à jour du tableau des effectifs prend en compte plusieurs paramètres :

- Les évolutions et mouvements intervenus tout au long de l'année liés à des arrivées, des départs, des modifications de temps de travail ou encore les avancements et promotions des agents.
- Les évolutions prévisibles du tableau dans l'année 2020 (avancements, départs, créations de postes, transformations de postes liées à des éventuels avancements et promotions...)

Monsieur le Maire souligne enfin que comme les années précédentes, l'évolution du tableau interviendra tout au long de l'année pour permettre un ajustement au plus près des mouvements de personnel et des crédits budgétaires disponibles. Il précise à ce titre que le Conseil Municipal sera saisi des différentes modifications proposées tout au long de l'année.

Cette mise à jour devait être réalisée lors du 1^{er} trimestre 2020 mais a dû être reportée au regard du contexte actuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs des postes à temps complet et temps non complet 2020

Vu les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emploi de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Technique sur les suppressions de poste en sa séance du 6 février 2020

Considérant qu'un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du Comité Technique

DELIBERE

DECIDE DE CREER les postes à TEMPS COMPLET suivants :

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NBR	COMMENTAIRES
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Cadre de santé 1ère classe	A	1	Recrutement Coordinatrice Petite Enfance (modification grade de détachement)
Adjoint administratif ppl 2ème classe	C	1	Liés aux avancements de carrière
Adjoint technique ppl 2ème classe	C	1	Liés aux avancements de carrière
Adjoint technique ppl 1ère classe	C	3	Liés aux avancements de carrière
ATSEM ppl 1ère classe	C	1	Liés aux avancements de carrière

**DECIDE DE SUPPRIMER les postes à TEMPS COMPLET suivants :**

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NBR	COMMENTAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	Liés aux avancements de carrière
Rédacteur ppl 1ère classe	B	2	Liés aux avancements de carrière Suppression des grades non pourvus après recrutement effectif
Rédacteur ppl 2ème classe	B	1	Mutation externe
Rédacteur	B	1	Suppression des grades non pourvus après recrutement effectif
Adjoint administratif ppl 1ère classe	C	1	Départ à la retraite
Adjoint administratif	C	2	Liés aux avancements de carrière
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien ppl 1ère classe	B	1	Suppression des grades non pourvus après recrutement effectif
Technicien ppl 2ème classe	B	1	Suppression des grades non pourvus après recrutement effectif
Agent de maîtrise principal	C	1	Démission agent
Adjoint technique ppl de 1ère classe	C	5	Liés aux avancements de carrière, à des départs à la retraite et à des suppressions de grades non pourvus après recrutement effectif
Adjoint technique ppl de 2ème classe	C	5	
Adjoint technique	C	3	
FILIERE CULTURELLE			
Assistant d'ens. artis ppl 2ème classe	B	1	Liés aux avancements de carrière
FILIERE MEDICO SOCIALE			
Cadre de santé 2ème classe	A	1	Mutation externe
Puéricultrice hors classe	A	1	Suppressions de grades non pourvus après recrutement effectif
Puéricultrice classe normale	A	1	
Auxiliaire de puériculture ppl 2ème classe	C	1	Liés aux avancements de carrière
FILIERE SECURITE			
Brigadier chef ppl PM	C	2	Suppressions de grades non pourvus après recrutement effectif et mobilité
FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation	C	1	Liés aux avancements de carrière

DECIDE DE SUPPRIMER les postes à TEMPS NON COMPLET suivants :

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NBR	COMMENTAIRES
<i>FILIERE CULTURELLE</i>			



Assistant d'ens.art ppl 2ème classe	B	1	Liés aux avancements de carrière
-------------------------------------	---	---	----------------------------------

DECIDE DE CREER les postes à TEMPS NON COMPLET suivants :

FILIERES / GRADES	CATEGORIE	NBR	COMMENTAIRES
FILIERE ADMINISTRATIF			
Adjoint technique ppl 2ème classe	C	1	Liés aux avancements de carrière

ADOpte le tableau des effectifs des agents titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet ci-annexé.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget 2020. La rémunération afférente à ces emplois sera fixée conformément aux statuts particuliers correspondants augmentée du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr